Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_126-DE

Ville de Crosne

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

DELIBÉRATION N° 2025-126

AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR L'ACHAT D'UN ADOUCISSEUR ET D'UN KIT DOSEUR POUR LE LAVE-VAISSELLE DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 19.11. 2025
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29
Nombre de présents : 22
Procurations : 7
Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,
Madame Annie FONTGARNAND, Madame Christel CASSATA, Madame Dominique BIERRY, Monsieur Patric BRETHOUS, **Maires-Adjoints**
Monsieur Jean-Pierre DANILE, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie MERCERA DEHERRE, Monsieur Abdoulaye DIONE, Monsieur Thierry MARTIN, Monsieur Ludovic FIGERE, Monsieur Jean-Michel BLANCHARD, Monsieur Bernard HUOT, Madame Chantal LEMAITRE, Monsieur François CHOUVIN, Madame Christel LAOUT, Madame Virginie THEODORE, Monsieur Alain MANIERE, Monsieur Christophe CARRERE, Monsieur Achour SLIMI, Monsieur Jean-Michel CORIOU, Monsieur Yvan CLAIRET **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :
1. Monsieur Gaëtan MAIURI donne pouvoir à Monsieur Michaël DAMIATI
2. Madame Hélène DE SOUSA donne pouvoir à Madame Valérie DEHERRE
3. Madame Bérangère LEJANVRE donne pouvoir à Madame Christel CASSATA
4. Madame Séverine MARTINS donne pouvoir à Monsieur Ludovic FIGERE
5. Madame Laurence MAYDA donne pouvoir à Monsieur Thierry MARTIN
6. Madame Martine ABITA RICHARD donne pouvoir à Monsieur Christophe CARRERE
7. Monsieur Patrick VANHILLE donne pouvoir à Monsieur Yvan CLAIRET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Abdoulaye DIONE

Rapporteur : Mme BIERRRY

A la suite de l'achat du lave-vaisselle, un kit adoucisseur d'eau et un kit doseur de détergent sont nécessaires au bon usage de l'appareil.

La Maison de la petite enfance accueille environs 45 enfants de la commune et leur propose un service de restauration sur place en répondant aux normes HACCP.
Les agentes techniques (2,6ETP) sont chargées du linge, du ménage et de la réception, de la réchauffe et du service des repas, ainsi que de la vaisselle.

Lors de l'achat du lave-vaisselle l'année dernière, auprès de la société EMATIKA, celle-ci nous avait fortement recommandé d'équiper la machine d'un adoucisseur d'eau et d'un kit doseur pour le détergent.
En effet, après un an d'utilisation, du calcaire est déjà visible sur les parties immergées. La vaisselle propre présente également des traces de calcaires, obligeant ainsi les professionnelles à nettoyer manuellement chaque élément (cuillère, fourchette, verres, assiettes...).

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_126-DE

Afin de garantir une qualité de lavage et un bon vieillissement de la machine, il nous a aussi été conseillé d'installer un kit doseur pour l'utilisation d'une bonne quantité de détergent.

Ainsi, nous avons sollicité de nouveau la société EMATIKA, proposant ces deux éléments compatibles avec la machine lave-vaisselle achetée l'année passée. Le devis inclus 750€ HT de matériel, 150€ de TVA, 55€ de frais de port et 11 € de TVA sur les frais de port.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le débat en Commission CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORTS du 18 novembre 2025.

CONSIDERANT que la proposition de la société « EMATIKA / ADES » - Grande Rue 80800 CORBIE, relative à l'achat un adoucisseur d'eau et un kit doseur pour le détergent pour le lave-vaisselle de la Maison de la Petite Enfance, correspond aux intérêts de la commune et des enfants fréquentant la structure.

CONSIDERANT que le coût de l'achat est calculé sur la base de 966 € TTC pour cet achat

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conditions générales de vente du devis.

PRÉCISE que les dépenses sont inscrites aux différents budgets de la ville pour l'année 2025

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ainsi que pour signature de tous les actes, contrats, avenants y afférents.

ADOPTÉE, à l'UNANIMITÉ

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 25 novembre 2025

Signature
du Secrétaire de Séance
Monsieur Abdoulaye DIONE

Pour extrait conforme
Le Maire de Crosne
Michaël DAMIAT

MAIRIE DE CROSNE (91)

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage

Ville de Crosne

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_126-DE

ematika

DEVIS 20251015007 du 13/10/2025

EMATIKA / ADES
[redacted]
Grande Rue
80800 CORBIE France
03 22 43 51 24
info@ematika.fr
FR75442269387

Adresse de facturation
Maison de la Petite Enfance
[redacted]
avenue de la Plaine Haute
91560 Crosne France
01 69 83 45 43
[redacted]

Désignation	P.u. HT	Qté.	Montant HT	TVA	Montant TTC
Adoucisseur d'eau 6 litres 40001008CXAGA Largeur - 220mm, Profondeur - 430mm, Hauteur - 530mm, Capacité réserve - 5 litres	535,00 €	1.000	535,00 €	20%	642,00 €
Doseur détergent liquide pour LV frontaux 47001116MB Produit : Doseur détergent liquide - Poids 0,5kg	215,00 €	1.000	215,00 €	20%	258,00 €

Mode de paiement : CB, virement à la commande
Validité de l'offre : jusqu'au 12/11/2025
Mode de livraison : FRAIS DE PORT

Récapitulatif	
Montant total HT (hors frais de port)	750,00 €
Montant total TVA (hors frais de port)	150,00 €
Frais de port HT	55,00 €
TVA Frais de port 20%	11,00 €
Montant total HT	805,00 €
Montant total TVA	161,00 €
Montant total TTC	966,00 €

Il est convenu que le vendeur se réserve la pleine propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral.
EMATIKA / ADES au capital de 11600 Euros - Grande Rue 80800 CORBIE - Siret: 442269387 00035 - APE: 4669C tribunal d'Amiens - N° TVA: FR75442269387
L'acceptation de ce contrat implique l'acceptation sans réserve des CGV. Les parties désignent le Tribunal de Commerce d'Amiens comme seul compétent.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_126-DE

DEVIS 20251015007 du 13/10/2025

Toute marchandise déballée après le départ du transporteur sera considérée comme conforme, plus aucune réclamation ne pourra être prise en compte. IL EST IMPÉRATIF D'OUVRIR TOUS LES COLIS POUR UN CONTRÔLE (quantitatif et état du matériel).
L'acceptation de ce contrat implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente. En cas de litige, les parties désignent le Tribunal de Commerce d'Amiens comme seul compétent.

Bon pour accord	Date, cachet et signature
Nom et fonction	Précédé de la mention 'lu et approuvé'

Conditions Générales de Vente